

JEU DES SEMENCES - GLOSSAIRE

page
1/6

Les termes en italiques renvoient à d'autres termes du glossaire ou à leurs variantes.

Agriculture industrielle : Régime mécanisé d'agriculture qui a pris son essor après la Deuxième Guerre et qui facilite la production alimentaire de masse, à l'aide d'usines de production pour le bétail et la volaille et de *monocultures* nécessitant de grandes étendues de terre. Ce type d'agriculture repose sur l'utilisation de machinerie agricole et sur l'apport de capitaux importants pour financer l'achat de semences, de pesticides, d'herbicides et d'engrais chimiques. Aujourd'hui, la plupart des aliments vendus dans nos épiceries proviennent de l'agriculture industrielle, désormais le modèle prédominant dans les pays dits « développés ». Cependant, de plus en plus d'agriculteurs et de scientifiques considèrent que cette forme d'agriculture n'est pas durable, compte tenu de ses impacts écologiques et sociaux et de ses effets négatifs sur la santé. Paradoxalement, les *multinationales* exercent des pressions accrues sur les pays « en développement » pour qu'ils adoptent ce modèle, au moyen de programmes d'aide et de développement, de *brevets* sur les semences et de *lois de protection des variétés végétales*.

Biodiversité : La diversité des plantes et des organismes vivants. Les petits agriculteurs et agricultrices comptent sur la diversité des plantes et des cultures pour s'adapter aux variations du climat et préserver leur sol et leur environnement. Par l'entremise de l'échange et de la *sélection des semences*, ainsi que du partage des connaissances, les petits agriculteurs préservent et cultivent les plants dans une perspective d'adaptation aux conditions changeantes. Cette approche garantit également des rendements fiables pour les générations à venir.

Brevet : Droit exclusif accordé à l'inventeur d'un produit, lui permettant d'être le seul à manufacturer et à vendre ce produit pour une période donnée. Ainsi, le brevet confère à l'entreprise un droit de propriété sur les semences produites par ses sélectionneurs et, par conséquent, le droit exclusif de les vendre. Dans de nombreux cas, les semences brevetées sont des organismes *hybrides* ou des organismes *génétiquement modifiés*. Dans les faits, les brevets empêchent les agriculteurs et agricultrices de préserver et d'échanger les semences.

Catalogue des variétés végétales : Registre des variétés végétales utilisées pour la commercialisation de semences dans un nombre croissant de pays ayant adopté des *lois de protection des variétés végétales*. Pour être inscrite au registre, une variété végétale doit être homogène et stable, c'est-à-dire que ses semences produiront des plants identiques d'année en année. Ainsi, les petits agriculteurs et agricultrices se voient
1) exclus du marché, car leurs semences sont adaptables et ne peuvent être inscrites au registre ou
2) forcées d'acheter annuellement des semences certifiées ou de payer des redevances pour utiliser ces semences.



JEU DES SEMENCES - GLOSSAIRE

page
2/6

Les termes en italiques renvoient à d'autres termes du glossaire ou à leurs variantes.

Coopérative d'agriculteurs : Groupe d'agriculteurs et d'agricultrices qui mettent en commun leurs ressources (y compris la terre, les semences, les engrais, la machinerie, etc.) et acceptent de collaborer en vue de satisfaire leurs intérêts socioéconomiques mutuels.

Culture sélective des plantes (ou sélection des plantes) : Utilisation de techniques scientifiques pour développer de nouvelles variétés de cultures destinées à l'agriculture industrielle, en vue de produire des récoltes abondantes et des rendements constants pour les grands marchés. Souvent, il s'agit de croiser des plantes pour mieux les adapter à la machinerie, à la transformation et la distribution industrielle.

Cultures standardisées : Cultures de l'agriculture industrielle qui produisent des rendements constants de fruits, de légumes et de céréales, année après année. La standardisation des cultures, la monoculture et l'agriculture industrielle compromettent l'adaptation naturelle des semences qui survient lorsque les petits agriculteurs sélectionnent les semences les mieux adaptées aux conditions rencontrées.

Cycle de vie des semences (OGM vs agriculture à petite échelle) : Le tableau ci-dessous illustre le contraste entre les cycles de plantation et de récolte des semences OGM et des semences traditionnelles, à partir de l'exemple du maïs.

Semences génétiquement modifiées (OGM)	Semences traditionnelles
<ul style="list-style-type: none"> L'agriculteur achète des semences de maïs génétiquement modifiées à une entreprise qui vend des semences. 	<ul style="list-style-type: none"> L'agricultrice sème ses propres semences de maïs, qu'elle a conservées après la dernière récolte.
<ul style="list-style-type: none"> Il signe un contrat avec cette dernière. 	<ul style="list-style-type: none"> Elle surveille la germination, la croissance et la maturation des plants.
<ul style="list-style-type: none"> Il plante les semences et répand un herbicide acheté à cette même entreprise, qui tue les plantes qui ne possèdent pas le gène qui a été introduit dans la semence de maïs. Seul le maïs génétiquement modifié survit. 	<ul style="list-style-type: none"> Elle désherbe ses champs, et utilise des techniques naturelles pour se débarrasser des insectes et animaux nuisibles.

SUITE...



JEU DES SEMENCES - GLOSSAIRE

page
3/6

Les termes en italiques renvoient à d'autres termes du glossaire ou à leurs variantes.

Semences génétiquement modifiées (OGM)	Semences traditionnelles
<ul style="list-style-type: none"> L'agriculteur vend sa récolte à une grande entreprise agroalimentaire. 	<ul style="list-style-type: none"> Elle sélectionne les plus beaux épis de maïs qui serviront de semences pour la prochaine récolte.
<ul style="list-style-type: none"> Il doit acheter des semences à l'entreprise pour la prochaine campagne agricole. 	<ul style="list-style-type: none"> Le maïs lui permet de nourrir sa famille. Lorsqu'il y a des surplus, elle les vend pour obtenir un revenu supplémentaire pour sa famille.
	<ul style="list-style-type: none"> L'agricultrice entrepose les semences de maïs. Elle est prête pour la prochaine campagne agricole.

Diversité de semences : Lorsque l'on dispose d'une variété de semences différentes, on peut effectuer une *sélection* et garantir le succès des récoltes dans diverses régions, sans avoir à altérer le sol ou les conditions climatiques.

Entreprise multinationale : Entreprise qui détient des installations dans un pays (ou plusieurs pays) ailleurs que celui où se situe son siège social. Généralement, il s'agit d'une entreprise de grande envergure qui produit et vend des biens ou des services dans plusieurs pays.

Génie génétique : Techniques de laboratoires de haute technologie utilisées pour manipuler et combiner des molécules d'ADN – l'information génétique – de diverses espèces dont la reproduction croisée est naturellement impossible. Des scientifiques poursuivent ce type d'expérimentation en combinant les gènes de plantes, d'animaux et de bactéries, afin de produire les caractéristiques désirées dans les semences.

Lois de protection des variétés végétales : Lois qui protègent les nouvelles variétés de semences sur la base de leur homogénéité et de leur stabilité et qui confèrent aux entreprises engagées dans la recherche des droits de propriété intellectuelle. Ces droits sont officialisés au moyen de certificats d'obtention végétale délivrés par le gouvernement et de l'inscription des semences au *catalogue des variétés végétales*. Les lois servent à prévenir l'entrée de semences non certifiées sur les marchés, ce qui empêche les fermiers de réutiliser les semences issues de récoltes certifiées ou, le cas échéant, les force à verser des *redevances* pour la prochaine plantation.

SUITE...



JEU DES SEMENCES - GLOSSAIRE

page
3/6

Les termes en italiques renvoient à d'autres termes du glossaire ou à leurs variantes.

Lois de protection des variétés végétales (*suite*) : Ces lois ont été imposées à de nombreux pays dans le cadre d'accords commerciaux et de programmes d'aide internationaux. Pourtant, elles défavorisent les petits agriculteurs et agricultrices, qui cherchent à préserver la *biodiversité* et l'utilisation de semences naturelles et adaptables, plutôt que de passer à l'utilisation de techniques d'*agriculture industrielle*.

Loi de l'offre et de la demande : Selon ce modèle économique, le prix d'un produit ou d'un bien est fonction de la quantité demandée par les consommateurs par rapport à celle offerte par les producteurs. Le modèle repose sur quatre principes fondamentaux :

1. Si la demande augmente sans que l'offre change, la pénurie résultante fait grimper les prix.
2. Si la demande diminue sans que l'offre change, le surplus résultant fait baisser les prix.
3. Si la demande demeure stable, mais que l'offre augmente, le surplus résultant fait baisser les prix.
4. Si la demande demeure stable, mais que l'offre diminue, la pénurie résultante fait grimper les prix.

Monoculture : Pratique de l'agriculture industrielle selon laquelle une seule espèce végétale est cultivée, année après année, sur la même parcelle. Cette méthode a des effets néfastes d'un point de vue écologique, car elle épuise les nutriments essentiels du sol et augmente la vulnérabilité des cultures aux parasites et autres insectes nuisibles. Cette vulnérabilité accrue force les agriculteurs à dépendre d'engrais, de pesticides et d'herbicides chimiques et toxiques.

Paquet technologique : Ensemble de produits offerts par une entreprise et conçus pour accompagner sa semence brevetée. Ces paquets comprennent 1) des engrais qui introduisent certains nutriments artificiels dans le sol et 2) des pesticides et herbicides qui protègent les plants de la machinerie industrielle, tuent les insectes et détruisent les plants non porteurs du gène protecteur de la semence brevetée.

Petit agriculteur (petite agricultrice) de famille : Agriculteur ou agricultrice qui élève son bétail et cultive ses céréales, ses légumes et ses fruits sur de petits lopins de terre, principalement pour subvenir aux besoins essentiels de sa famille. Les surplus de production sont vendus pour financer l'éducation des enfants, les soins de santé, les améliorations à la demeure, etc. Ce type d'agriculture est également appelé agriculture à petite échelle, agriculture de subsistance ou agriculture paysanne.



JEU DES SEMENCES - GLOSSAIRE

page
4/6

Les termes en italiques renvoient à d'autres termes du glossaire ou à leurs variantes.

Redevances : Sommes d'argent versées à l'inventeur d'un produit. En vertu des *lois de protection des variétés végétales* ou des *brevets*, les entreprises productrices de semences peuvent exiger des redevances chaque fois qu'une de leurs semences est utilisée.

Saison de croissance (bonne vs mauvaise) : Période durant laquelle les plants et les champs peuvent être cultivés. Une bonne saison de croissance est caractérisée par des périodes adéquates de pluie et d'ensoleillement et produira des récoltes abondantes. À l'inverse, une saison de croissance pourra être mauvaise en raison de la sécheresse, d'insectes nuisibles, de maladies, d'inondations ou d'autres catastrophes naturelles – des phénomènes pouvant tous contribuer à détruire les récoltes et empêcher les fermiers de cueillir ce qu'ils ont semé.

Sécurité alimentaire : La connaissance que vous aurez assez de nourriture pour combler vos besoins nutritionnels ainsi que ceux de votre famille.

Sélection des semences : Pratiquée par les petits agriculteurs et agricultrices de famille, la sélection des semences consiste à conserver les semences des plants les plus forts, afin de préserver leurs meilleures qualités d'adaptation au sol, au climat et à l'écosystème environnant. Ces semences sont ensuite utilisées pour la prochaine plantation. Les agriculteurs comptent sur l'adaptation naturelle des semences à leur environnement et sur une sélection attentive pour permettre aux semences de s'adapter aux variations du climat et d'engendrer, à leur tour, des semences durables pour l'avenir. Par ailleurs, les agriculteurs s'échangent régulièrement des semences, afin de trouver des caractéristiques adaptées aux diverses conditions de culture rencontrées, comme les variations dans la composition du sol, de l'irrigation ou du climat, ou encore l'utilisation prévue des récoltes.

Semences génétiquement modifiées : Contrairement aux semences *hybrides* ou *traditionnelles*, les semences génétiquement modifiées sont issues du *génie génétique*. Ce type de semences nécessite généralement des investissements monétaires importants en termes de *paquets technologiques* et de machinerie agricole pour garantir le succès des récoltes. Les semences génétiquement modifiées sont généralement brevetées par les entreprises qui les créent; par conséquent, les fermiers se voient forcés 1) d'acheter de nouvelles semences chaque année ou 2) de verser des *redevances* pour chaque utilisation des semences. Certaines semences sont même programmées pour s'autodétruire, produisant des plants incapables de générer des semences viables pour l'année suivante. Les semences génétiquement modifiées sont également appelées semences transgéniques ou semences transformées génétiquement.



JEU DES SEMENCES - GLOSSAIRE

page
5/6

Les termes en italiques renvoient à d'autres termes du glossaire ou à leurs variantes.

Semences hybrides : Semences provenant d'un croisement naturel entre diverses variétés de la même espèce, résultant d'une pollinisation croisée entre des plantes apparentées. À l'aide de technologies simples ou complexes, les sélectionneurs peuvent contrôler cette pollinisation croisée afin de produire une caractéristique voulue, comme la résistance à la sécheresse. Toutefois, la propriété ainsi créée n'apparaîtra que pour une seule récolte; par conséquent, les agriculteurs et agricultrices devront se procurer de nouvelles semences annuellement.

Semences traditionnelles (ou semences du patrimoine) : Semences non modifiées, indigènes à la région et produites par la pollinisation libre, un phénomène naturel assuré par le vent, les oiseaux et les insectes. Contrairement aux semences *hybrides*, les semences traditionnelles produisent, d'une année à l'autre, des plants possédant les mêmes caractéristiques que la plante mère.

Souveraineté alimentaire : Approche et pratiques visant à établir la justice dans la production et la distribution alimentaires, deux systèmes essentiels à notre survie. Le concept de la souveraineté alimentaire repose sur les droits suivants, sans toutefois s'y limiter :

- le droit des peuples à une alimentation saine et suffisante, dans le respect de leurs cultures;
- le droit des personnes et des collectivités à élaborer leurs propres systèmes de production alimentaire, dans une perspective durable et écologique;
- le droit des petits agriculteurs et agricultrices, ainsi que des paysans et paysannes, à gérer de façon autonome leurs terres, leur bétail et leurs ressources en eau;
- le droit des petits agriculteurs et agricultrices, ainsi que des paysans et paysannes, de choisir les meilleures semences, cultures et méthodes d'agriculture en fonction de leur situation, de leurs connaissances et de leur étroite relation avec la terre.

Ces droits, lorsque respectés, garantissent que les personnes passent avant les profits et que les petits agriculteurs prennent la place qui leur revient dans les systèmes de production et de distribution alimentaires.

Violation de brevet sur les semences : Il existe plusieurs façons de violer un brevet. En voici trois exemples : 1) une agricultrice sélectionne des semences dont les propriétés se rapprochent trop de celles de semences brevetées; 2) un croisement survient entre les semences d'un agriculteur et les semences brevetées d'un champ voisin; 3) des semences brevetées se retrouvent dans le champ d'une agricultrice à la suite d'un vol ou d'un achat auprès d'un intermédiaire qui ne détient pas l'autorisation de planter les semences brevetées. Toutes les situations décrites pourraient mener à des poursuites judiciaires et dans les faits, des précédents ont été observés.



JEU DES SEMENCES - GLOSSAIRE

page
6/6

BIBLIOGRAPHIE

Gifford, Dawn (2013). "The Difference Between Open-Pollinate Seeds, Hybrids and GMOs", [En ligne], dans Small Footprint Family. [<http://www.smallfootprintfamily.com/hybrid-seeds-vs-gmos>]

La Via Campesina. (2013.) La Via Campesina: Our Seeds, Our Future, No. 6 Notebook. Jakarta, Indonesia: La Via Campesina International Peasant Movement.

"Multinational Corporation" (2014) [En ligne]. BusinessDictionary.com, WebFinance Inc., [<http://www.businessdictionary.com/definition/multinational-corporation-MNC.html#ixzz39G1Ag6XG>]

Tupper, Alan (2013). "Crown Corporation", [En ligne], The Canadian Encyclopedia, Toronto, Canada, Historica Canada. [<http://www.thecanadianencyclopedia.ca/en/article/crown-corporation/>]

Union of Concerned Scientists (2012). "Industrial Agriculture", [En ligne], Cambridge, MA. [http://www.ucsusa.org/food_and_agriculture/our-failing-food-system/industrial-agriculture/]

